



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2023-36

Objet : Révision de l'autorisation de programme N°178-travaux de réfection des sanitaires du site
Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Vu l'autorisation de programme numéro 178, dédiée à l'opération de réfection des sanitaires d'un total initial de 310 000,00€HT, adoptée par la délibération du conseil d'administration n°2023-31 du 27 juin 2023,

Considérant que le projet de phasage des travaux des sanitaires demeure :

- Dernier trimestre 2023 sanitaires rive gauche,
- Premier trimestre 2024 sanitaires fin rive gauche et rive droite,
- Premier trimestre 2025 administratif et espaces muséographiques

Considérant que les crédits de paiement prévisionnels annuels sont les suivants :

- 2023 : 130 000,00 €HT déjà votés sur le budget primitif 2023,
- 2024 : 123 000,00 €HT,
- 2025 : 57 000,00 €HT,

Considérant qu'en prévision de travaux complémentaires notamment induits par les opérations de dépose, en prévision de l'actualisation des prix de matériaux, la révision suivante de l'autorisation de programme est proposée au conseil d'administration,

Considérant que les crédits de paiement prévisionnels annuels seraient les suivants :

- 2023 : 130 000,00 €HT déjà votés sur le budget primitif 2023,
- 2024 : 155 000,00 €HT,
- 2025 : 65 000,00 €HT,

pour un total de 350.000,00 €HT, soit une augmentation de 40 000€HT correspondant à +13% de l'autorisation de programme initiale.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve en complément de la délibération n° 2023-31, l'augmentation de l'autorisation de programme numéro 178 de 40 000, 00€HT, soit une nouvelle autorisation de 350 000 €HT.
- ✓ Autorise le directeur général à solliciter auprès des organismes financeurs les emprunts nécessaires.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

DECISION: ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Étaient présents:

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsonne, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Loiseau, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat.

Avaient donné une procuration écrite:

M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Paoletti donné pouvoir à M. Mercier, M. Favaron a donné procuration à M. Scorsonne.

Fait à Vers, le 19 décembre 2023

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard

Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844